

Les dépenses qui rapportent

IMPÔTS Difficile de tricher sur ses revenus en remplissant sa déclaration. La note grimpe à la moindre augmentation, mais chaque déduction la réduira d'autant plus: c'est l'effet du taux marginal. *Claire Houriet Rime*

En Suisse, les impôts sont progressifs. Autrement dit, plus on gagne, plus on paie d'impôts. Prenons l'exemple de Clémence, domiciliée à Porrentruy, dont le revenu imposable après déductions est de 50 000 fr. Le fisc lui enverra une note de 7805 fr. pour l'impôt fédéral direct (IFD), l'impôt cantonal et l'impôt communal (ICC) (*voir tableau*).

Soucieuse d'optimiser ses finances, la Jurassienne ouvre un compte 3a et y verse 6883 fr., soit le montant maximal autorisé en 2021 pour la déduction. Son revenu imposable descend à 43 117 fr. et elle ne paie plus que 6141 fr. au fisc. Clémence économise 1664 fr., soit près du quart (24%) du versement réalisé sur son compte de prévoyance: ce rapport représente le taux marginal. ❶

L'opération sera encore plus rentable, l'an prochain, lorsque Clémence, promue à un poste de



cadre dans une autre entreprise, aura un revenu imposable de 80 000 fr. Elle pourra alors le faire chuter à 73 117 fr. en alimentant son compte 3a au maximum. Résultat: elle ne devra plus 16 213 fr. au fisc, mais 14 112 fr., soit une économie de 2101 fr. Ce gain représente alors 31% (taux marginal) de la somme versée sur son compte 3a. ❷

RÉPARTIR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Les propriétaires disposent d'une marge de manœuvre supplémentaire pour réduire leur revenu imposable et, par ricochet, leur charge fiscale: les travaux d'entretien. Par défaut une déduction forfaitaire leur est accordée chaque année. Mais, si le montant des réfections

entreprises dépassent ce forfait, ils peuvent alors déduire les frais effectifs. On comprend, dès lors, qu'il vaut mieux regrouper certains travaux sur une même année pour dépasser ce montant forfaitaire.

Revenons à Clémence qui a, entre-temps, fondé une famille et emménagé dans une maison. Le revenu du couple après déduction est de 120 000 fr. et la taxation s'élève

à 23 782 fr. Comme la chaudière a rendu l'âme, cette année, ils profitent d'isoler le sous-sol: au total, les travaux se chiffrent à 14 000 fr., ce qui fera passer la taxation à 19 579 fr. avec, à la clé, une économie de 4203 fr. Le taux marginal par rapport au coût des travaux est de 30%. L'an prochain, le couple se contentera de déduire le forfait de 3500 fr. et reportera les dépenses non urgentes. ❸

■■■■■■■■■■ Economiser en investissant ■■■■■■■■■■ dans un compte 3a ou des travaux

❶ REVENU IMPOSABLE	50 000 fr.
Impôt dû (IFD et ICC).	7 805 fr.
Revenu après cotisation au pilier 3a	43 117 fr.
Impôt dû (IFD et ICC).	6 141 fr.
Economie d'impôt	1 664 fr.
Taux marginal sur l'investissement 3a	24%